

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## Les dix actes appartenant à la Fitra ou la saine nature :

Explication en langue française du livre de Sheikh Hafidh Ibn Ahmad Al-Hakamy - *rahimahou Allah* - intitulé "les repères de la Sounna déployés concernant la croyance du groupe sauvé et assisté" [*A'lam As-Sounati Al Manchoura li l'tiqad At-Taifati An-Najiyati Al Mansoura*] ou aussi intitulé "les deux cent questions/réponses concernant la croyance du musulman".

### أعلام السنة المنشورة في اعتقاد الطائفة المنصورة

La fitra (en arabe : [Al Fitra], état de nature ; naturel) est un terme arabe qui fait référence à la nature primordiale de l'Homme en Islam. On peut la comparer au fait de la naissance de l'enfant dans son état de pureté primaire. Chaque enfant dans sa fitra, naît musulman : Il aime le bien et déteste le mal, il aime l'unicité (*At-Tawhid*) et rejette l'associationnisme et le polythéisme (*Shirk*). Ce n'est qu'après la naissance que les diables, détournent la personne et l'embarquent dans le faux ainsi que l'ignorance comme l'a expliqué l'imam An-Nawawi (*rahimahou Allah*)

Ce cours montre l'importance des **dix actes de la fitra**. Ces actes embellissent la personne et la différencient des animaux. Cette explication est basée sur le livre de Sheikh As-Sa'di intitulé "**La félicité des cœurs des pieux**" et plus particulièrement sur l'explication de ce hadith rapporté par 'Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) le Prophète - Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui-, a dit : « **Dix pratiques font partie de la saine nature [Al Fitra] : Se tailler la moustache. Se laisser pousser la barbe. Se brosser les dents [As-Siwak]. Se laver les narines par aspiration d'eau et son rejet. Se couper les ongles. Se laver les nodosités des doigts. S'épiler les poils des aisselles. Se raser le bas-ventre et se laver les émonctoires (les issues de l'urine et des matières fécales** ». Mos'ab Ibn Chayba, l'un des narrateurs de ce hadith dit : « **J'ai oublié le dixième, à moins qu'il ne s'agisse du rinçage de la bouche [Al madmada]** ». » [Hadith Authentique rapporté par Mouslim]

Sheikh As-Sa'di (*rahimahou Allah*) nous explique alors qu'il existe deux catégories dans la Fitra :

- **La fitra qui est à l'intérieur [Al Fitra Al Ma'nawiya] :**

Cela désigne la foi, et tout ce qui purifie le cœur et l'âme. On ne peut ni la voir ni la palper, mais on peut la ressentir. Le Sheikh (*rahimahou Allah*) nous cite alors comme référence les versets suivants :

﴿ فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا فِطْرَةَ اللَّهِ الَّتِي فَطَرَ النَّاسَ عَلَيْهَا لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ اللَّهِ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴾ (30) مُنْبِئِينَ إِلَيْهِ وَاتَّقُوهُ وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَلَا تَكُونُوا مِنَ الْمُشْرِكِينَ (31)

« Dirige tout ton être vers la religion exclusivement (pour Allah), telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas. \* Revenez repentants vers Lui ; craignez-Le, accomplissez la Salat et ne soyez pas parmi les associateurs » [Sourate Les romains v.30-31]

#### • La fitra qui est en apparence, celle que l'on voit (Al Fitra Al 'Isiya) :

Les dix actes présents dans le hadith font partie de la fitra au sens large mais ne la représente pas toute entière. Pour ce deuxième type de fitra, le Sheikh (*rahimahou Allah*) nous explique qu'elle constitue la propreté extérieure de l'homme, dans le sens où elle nous oblige à nettoyer les impuretés. Cela fait partie des bienfaits de l'Islam qui a pris en considération l'intérieur, comme l'extérieur de l'être humain en nous incitant à nous purifier les deux.

Ensuite Sheikh As-Sa'di (*rahimahou Allah*) revient au hadith et nous mentionne les dix actes faisant partie de la fitra :

1. Tailler la moustache
2. Laisser pousser la barbe
3. Se nettoyer les dents avec le Siwak
4. Nettoyer ses narines avec de l'eau
5. Couper ses ongles
6. Nettoyer les articulations, les plissures des doigts
7. Epiler les aisselles
8. Raser les parties génitales
9. Laver les deux orifices (avant et arrière) avec de l'eau.
10. Se rincer la bouche avec de l'eau

Ensuite le Sheikh (*rahimahou Allah*) va nous donner des précisions sur chaque acte.

Concernant le fait de faire entrer de l'eau dans la bouche ou dans le nez, cela est légiféré lors des petites (Al-Woudhou) et grandes ablutions (Al-Ghousl). Ces deux parties étant très utilisées et les plus exposées aux impuretés, il est important de les nettoyer fréquemment.

Concernant le Siwak (fait de se brosser les dents avec un bâton d'arak), le Sheikh (*rahimahou Allah*) nous cite le hadith suivant : D'après Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète - Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui-, a dit : « **Le Siwak purifie la bouche et satisfait le Seigneur** ». [Hadith Sahih rapporté par ibn Khouzaima dans Sahih Sounnan An-Nassaï (Hadith n° 1202 dans Riyad as Salihin)].

Le Siwak comme nous dit Sheikh est légiféré à tout moment de la journée et encore plus à certains moments comme nous le démontre certains hadiths: D'après Abou Hurayra qu'Allah l'agrée, le Prophète- Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui-, a dit : « **Si je ne craignais pas de trop charger ma communauté je leur ordonnerais le Siwak avec les ablutions** » [Sahih ibnou Mâjah n° 5316, Authentifié par Sheikh Al Albâni.].

D'après 'Amrou Ibn Chou'ayb, d'après son grand-père : le Prophète - Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui-, lorsqu'il se levait pour prier la nuit il se lavait les dents à l'aide du Siwak" (Sahih Al Boukhari et Mouslim). D'après 'Ali Ibn Abî Tâlib qu'Allah l'agrée : « **Il (le Prophète - Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui-) nous a ordonné d'utiliser le Siwak et a dit : « Lorsqu'une personne se lève pour prier, un ange vient à elle et se tient derrière elle, il écoute (la récitation) du Coran tout en se rapprochant. Puis il ne cesse d'écouter et de se rapprocher jusqu'à se que sa bouche se pose sur sa bouche. Ainsi, il n'est pas un verset qu'elle lit sans qu'il ne soit dans le corps de l'ange** ». [Rapporté par Sheikh Al Albâni, dans Silsilat As-Sahiha, n° 1213]

D'après Mouqadam Ibn Sarih, d'après son Père, il a dit : « **J'ai demandé à 'Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle): " Quelle était la première chose que faisait le Prophète - Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui -, en entrant chez lui ? ". Elle dit : " il se frottait les dents avec le Siwak " »**. [Sahih Mouslim]

Concernant le fait de tailler la moustache, le Sheikh (*rahimahou Allah*) précise que cela doit être fait afin qu'elle ne touche pas le haut de la lèvre et que cette dernière donc reste apparente. Cela par souci de propreté car autrement, à chaque foi que l'on boit ou mange, des impuretés peuvent s'incruster dans la moustache.

Pour ce qui est de la barbe, la règle est qu'il n'est pas permis de la couper (saine nature).

Concernant les ongles, il est important de les couper régulièrement pour éviter que les impuretés viennent se coller en dessous.

De même il est également important de s'épiler les aisselles afin d'éviter toute impureté ainsi que les mauvaises odeurs.

Pour ce qui est de se nettoyer les deux orifices, il faut le faire avec de l'eau ou avec des pierres comme nous l'a expliqué le Prophète (Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui). Cela fait partie de la fitra et constitue aussi l'une des conditions de la purification (*tahara*). Par conséquent, si cela n'est pas réalisé avant les ablutions, ces dernières ne sont alors pas valides car il reste des impuretés.

Enfin Sheikh As-Sa'di (*rahimahou Allah*) nous dit que la *fitra* est quelque chose de général qui englobe toute la législation, aussi bien au niveau intérieur, qu'extérieur chez l'Homme. Quand on se débarrasse des mauvaises choses intérieures, cela fait partie aussi de la fitra comme quand on se nettoie des impuretés. Et il conclue en citant ce hadith : Anas Ibn Malik rapporte que le Messager d'Allah (Que la paix et la bénédiction d'Allah soient lui) a dit : « **L'action de se purifier fait partie la foi** » [Sahih Mouslim].

## Les repères de la Sunna

Et le verset 222 de la sourate La vache (*Al Baqara*) :

﴿ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ وَيُحِبُّ الْمُتَطَهِّرِينَ ﴾ (222)

« Dieu aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient » [Sourate Al Baqara v.222]

Ainsi une personne pieuse cherchera toujours à réaliser sa *fitra* intérieurement comme extérieurement. Cette pureté sera alors la cause de l'amour d'Allah (Exalté Soit-Il) envers son serviteur.



---

Explication de livre de Sheikh Hafidh Ibn Ahmad Al-Hakamy - rahimahou Allah - intitulé "les repères de la Sounna déployés concernant la croyance du groupe sauvé et assisté" [A'lam As-Sounati Al Manchoura li l'tiqad At-Taifati An-Najiyati Al Mansoura]

Traduction rapprochée : Abdelmalik Abou Adam Al-firansi - qu'Allah le préserve - est licencié de la faculté du hadith de l'Université de Médine et prêcheur au centre de prêche et d'orientation religieuse de la ville de Joubail en Arabie Saoudite. Ce centre est supervisé par le ministère des affaires religieuses du royaume d'Arabie Saoudite.



Cet article provient du site Dourouss Abdelmalik :

<http://www.dourouss-abdelmalik.com/>

Copyright (Les repères de la sunna) / 2008 - © Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.